

Nevers, le 28 août 2020

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
départementaux de l'Éducation
nationale de la Nièvre

à

mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Service de Promotion
de la Santé
en faveur des Elèves

Affaire suivie par :
Madjid AOMAR

Téléphone
03 86 21 70 36

Courriel
santesco58.as@ac-dijon.fr

Place Saint-Exupéry
CS 70074
58028 Nevers cedex

Objet : PROTECTION DES MINEURS EN DANGER

La protection des mineurs en danger constitue un enjeu social essentiel et demeure toujours une question sensible et délicate.

De fait, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs missions à des situations relevant du dispositif de protection de l'enfance.

Si d'une manière générale la loi consacre l'obligation de signaler à tous les citoyens, elle s'impose en premier lieu à l'égard des fonctionnaires de l'Éducation nationale en application de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale.

S'il vous revient de porter à la connaissance des autorités compétentes (Département, Parquet) les éléments de danger ou de suspicion de danger que vous êtes amenés à connaître dans le cadre de vos fonctions, la rédaction d'une information préoccupante et à plus forte raison d'un signalement justice, ne doit pas être banalisée.

Afin de remettre en mémoire d'utiles repères, d'indiquer les personnes ressources, les circuits institutionnels de transmissions indispensables à l'accomplissement de cette mission, je vous invite à prendre connaissance des procédures en vigueur dans le département (fiches réflexes 2nd degré) ainsi que la nouvelle fiche de signalement avec son adresse mail ad hoc Protection de l'enfance (**mail : protection-enfance58@ac-dijon.fr**).

Toutes ces informations sont accessibles sur le site de la DSDEN58 à l'onglet vie de l'élève – service social.



Je connais l'engagement de chacun et chacune au quotidien pour contribuer à assurer une meilleure protection des enfants de notre département dans le respect de leurs droits et des droits de leurs familles.

Je vous remercie de votre vigilance et de votre investissement dans votre mission de protection de l'enfance.

*Belle rentrée,
bon à vous*



Pascale NIQUET-PETIPAS

PJ : 3

- Annexe 1 : Fiche réflexe
- Annexe 2 : Formulaire Information préoccupante/Signalement
- Annexe 3 : Cadre juridique, législatif et réglementaire